



L'ALOUETTE



Bulletin d'Informations Communales

Décembre 2012

Tél : 02 99 08 78 69

Fax : 02 99 08 61 30

e mail : mairie.st-ganton@wanadoo.fr

M

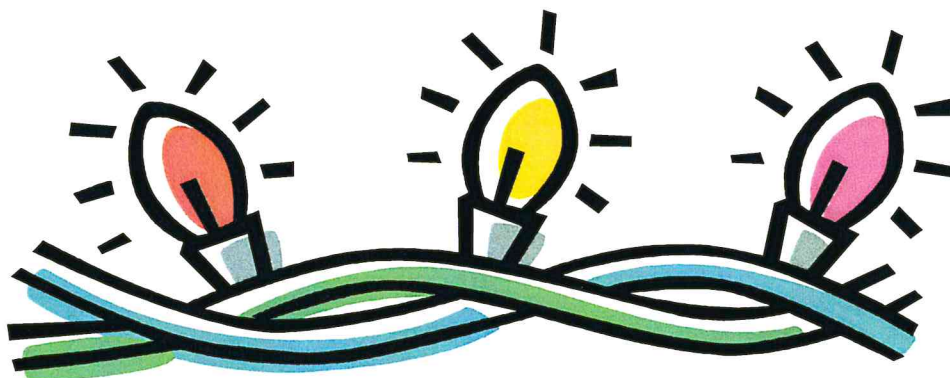
N° 48



Sommaire

Mot du maire	p 3
Vie Municipale	p 4
Social - Santé	p 20
Environnement	p 21
Enfance et Jeunesse	p 25
Vie associative	p 27
Dates à retenir	p 37

La Commission
« Communication »
vous souhaite de
joyeuses fêtes
de fin d'année.



Mot du Maire



Pour nous, le grand événement de l'année, et qui devra rester dans la Mémoire, est l'ouverture de notre Ecole Communale à la rentrée de Septembre.

63 élèves la fréquentent chaque jour, et 68 sont prévus pour la rentrée 2013.

Le Recteur de l'Académie de Rennes, Mr Steyer, le Directeur d'Académie, Mr Bessol, l'Inspectrice d'Académie, Mme Boudeau, et notre Conseiller Général, Mr Franck Pichot, nous ont fait l'honneur de leur présence dès 8 H ce matin-là.

Comme souhaité, 3 classes ont bien été ouvertes pour la répartition de ces enfants, de la maternelle au CM2. C'est avec plaisir et motivation que Mme Katell Hervy, la directrice, Mmes Nadia Bernadet, Karin Puttkammer et Delphine Chilard y enseignent.

Elles sont très appréciées des élèves et aussi des parents. Elles ont démontré leur professionnalisme dès le premier jour.

Béatrice Jauneau occupe le poste d'Atsem auprès de la directrice. Les enfants se sentent en confiance avec elle, et les parents rassurés.

Isabelle Massiot est au service de la cantine, accompagne dans le car le soir, et assure une partie de la garderie du soir.

Jaëlle Baudu est à la garderie le matin, accompagne dans le car le matin, et assure la surveillance sur la cour le midi.

La confection des repas est faite par Valérie de « La Crémaillère ». Les enfants apprécient cette cuisine familiale et arrivent à manger des produits qu'ils n'aimaient pas à la maison. Là aussi, les parents remontent un avis de satisfaction.

Je me permets donc de remercier toutes ces personnes, qui chacune à sa place, assurent le bon fonctionnement, la qualité de la prestation

attendue par chacun, et donc, le bon écho et la pérennité de notre école. Merci et Bravo à toutes.

Je n'oublie pas l'ensemble des parents et bénévoles qui ont participé à cette belle construction, et, de ce fait, créée la fierté des Saint-Gantonnois.

L'inauguration officielle de l'école se fera entre février et Pâques 2013. A cette occasion, une porte ouverte vous permettra de visiter l'intérieur du bâtiment.

Je remercie l'ensemble des associations pour toutes les activités qu'elles nous offrent et l'animation qu'elles créent dans notre commune. Un merci tout particulier au Comité des Fêtes pour avoir donné la superbe somme de 2 100 € pour l'achat de livres à l'école.

La réforme des collectivités territoriales a amené le Conseil Municipal à choisir la Communauté de Communes du Pays de Redon. La Communauté de Communes de Pipriac va fusionner en partie avec Redon. Pour nous, petite commune, ça nous semble être le meilleur choix, tant au niveau du bassin de vie que pour les services à la population.

En ce qui concerne nos déchets, un nouveau dispositif va être mis en place par le Smictom, au cours du premier semestre de l'année 2013. Vous serez informés par des ambassadeurs de tri qui prendront rendez-vous avec vous, lors de la distribution des nouveaux bacs qui seront mis à votre disposition.

L'année se termine. C'est pour moi l'occasion de vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année et de vous offrir tous mes vœux de bonheur et de santé pour 2013.

Votre Maire

Bernard GEFFLOT

Vie Municipale



Etat Civil :

Naissances

Redon :

le 28 octobre 2012 :

Ylan, Aurélien, Aurélie GUDIN

Domicilié « Beaucel »

Mariages

Le 7 juillet 2012 :

Fabrice ROULLEAU et Marylean TALLEC

Domiciliés à « Le Souchais »

Décès

Le 7 juillet 2012 :

Maurice HUET

79 ans, domicilié « La Roche »

Le 20 octobre 2012 :

Marie-Thérèse ROUX épouse VALENTIN

82 ans, domiciliée « Gominé »

Le 29 novembre 2012 :

René DANIEL

81 ans, domicilié Pipriac

Le 23 juillet 2012 :

Christiane ROLLAIS épouse BOUVIER

77 ans, domiciliée « Le Bourg »

Le 14 novembre 2012 :

Jeanne FROGER épouse LECOUC

65 ans

Toutes nos sincères condoléances

Permanences

L'Assistante Sociale

La permanence de l'assistante sociale a lieu en Mairie le 3^{ème} mardi de chaque mois **sur rendez-vous**.

Député

La permanence du député, Mr Jean-René MARSAC, ou de son assistant, se tient le 3^{ème} vendredi de chaque mois de 9 h 30 à 12 h, à la mairie de Pipriac, **sur rendez-vous**.

Conseiller Général

Mr PICHOT Franck, Conseiller Général, tient une permanence les samedis matin de 10 h à 11h dans les mairies. Le planning sera consultable en mairie début janvier.

Permis de Construire accordés

Demandeur	Lieu du chantier	Nature	Accord du
EARL du Breil	Le Breil	Hangar	11/09/12
Mr Mme DANIEL Claude	La Vionnais	Véranda	07/12/12

Déclarations Préalables accordées

Demandeur	Lieu du chantier	Nature	Accord du
Mr RICAUD Laurent	Beaucel	Préau + Véranda Changement des ouvertures	20/08/12
Mr Mme HOUIZOT René	La Manchonnais	Réfection toiture	06/07/12
Mr LE BARH Eugène	La Houle	Panneaux photovoltaïques	20/08/12

Elagage des arbres

La commune fera procéder à l'élagage des arbres en bordure des voies communales reliant Brubet au Jarillé et La Belle Alouette à Gominé, dans le courant du mois de Février 2013.

Auto-stop organisé



La commune a été sollicitée pour participer à un groupe de travail sur l'auto-stop organisé.

Que diriez-vous d'expérimenter ce dispositif de transport alternatif ?

L'Auto-stop organisé consiste à remettre au goût du jour l'auto-stop en répondant au besoin de sécurisation des usagers : en mettant en place des arrêts d'autostop identifiés, en sécurisant la pratique par un système de badge et en créant des "kits autostop" pour les auto-stoppeurs...

Un groupe de citoyens et d'élus croit en ce dispositif et souhaite mobiliser des personnes volontaires pour amorcer l'expérimentation sur

Saint-Ganton en lien avec les communes voisines : Bains-sur-Oust, La-Chapelle-de-Brain, Langon, Pipriac, Renac, Saint-Just, Sainte-Marie.

Tous ceux qui souhaitent participer à la construction de cette expérimentation sont les bienvenus.

Contacts

Faites-vous connaître auprès de la mairie de Saint-Ganton - 02.99.08.78.69

Réunions du Conseil Municipal

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 12 juin 2012 à 20 heures 30

L'an deux mil douze, le douze juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 5 juin 2012

Présents : Mr Bernard GEFFLOT, Mr René BOUREL, Mme Marie-Jeanne MAILLET, Mme Patricia BOULAIS, Mr Gilles BELLEIL, Mme Jacqueline BOULAIS, Mme Fabienne COTTAIS, Mr Michel DUCLOYER, Mr Yves LE BON de LAPOINTE, Mme Carole LEROUX, Mr Gérard PROVOST

Secrétaire : Mr Michel DUCLOYER

1 – Prêt à court terme In Fine pour l'école communale

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que pour palier aux attentes des subventions accordées, il est nécessaire de recourir à un prêt à court terme.

Le conseil municipal, après délibération, décide de contracter un prêt court terme In Fine de 400 000 €, pour un an, au taux fixe de 2,63%, avec des frais de dossier de 400 €.

2 - Création d'un poste d'Adjoint Technique

Mr le Maire informe les élus que la création de l'école communale, dont l'ouverture est pour la rentrée de septembre 2012, implique la création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial 1^{ère} classe.

Le conseil municipal décide de créer un emploi d'Adjoint technique de 1^{ère} classe, à temps non complet 33,5/35^{ème} heures hebdomadaires annualisées, à compter du 1^{er} septembre 2012 pour assister les enseignants et les élèves, ainsi que pour effectuer la surveillance de la garderie et de la restauration scolaire.

3 – Création d'un poste d'agent technique

Une personne devra être recrutée pour effectuer l'entretien des locaux. Celle-ci pourra être contractuelle, dès lors il n'est pas nécessaire de procéder à une création de poste.

4 – Achat Véhicules

Mr le Maire est autorisé à négocier l'achat de deux véhicules, un pour les services techniques et l'autre pour la liaison entre le restaurant et l'école.

Réunions du Conseil Municipal (suite)

5 - Acquisition Chambre Froide – Four mixte – Table Inox

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il est prévu que les repas du midi pour les élèves de l'école communale seront préparés par la gérante du restaurant dont les murs appartiennent à la commune.

Pour ce faire, l'acquisition d'une chambre froide, d'un four mixte et d'une table inox avec étagère intermédiaire, est nécessaire et Mr le Maire propose le devis de l'entreprise SFIC sise à Bain de Bretagne

Le conseil municipal décide de faire l'acquisition d'une chambre froide, d'un four mixte et d'une table inox avec étagère intermédiaire, à l'entreprise SFIC, sise à Bain de Bretagne, pour la somme de 10 345 € HT, à savoir 12 372,62 € TTC, et d'autoriser Mr le Maire à signer tout document administratifs et comptable découlant de cette décision.

6 - Bardage Préau pour chambre froide

Mr le Maire informe que la chambre froide précédemment achetée, par délibération du 12 juin 2012, sera installée sous le préau du restaurant appartenant à la commune et qu'il convient de barder le préau pour éviter les vols et dégradations. Pour cela, il propose deux devis.

Le conseil municipal décide d'accepter le devis de bardage sans habillage intérieur de l'entreprise BODIGUEL-GAUVIN sise à Saint-Ganton «La Belle Alouette» pour la somme de 3 724,84 € HT, à savoir 4 454,91 € TTC.

7 - Subvention

Les élus décident d'octroyer une subvention au comice agricole de 0,40 € par habitant, à savoir 0,40 x 425 habitants, donc 170 € au total, pour l'année 2012.

8 - Convention Office des Sports

Mr le Maire rappelle au conseil municipal que l'Office des Sports a créé l'atelier PIJ –Point Information Jeunesse- pour répondre aux besoins des communes adhérentes dans le but de mener un projet d'animation jeunesse.

Pour ce faire, l'Office des Sports propose d'établir une convention de partenariat avec la commune pour l'animation jeunesse à Saint-Ganton.

Le conseil municipal autorise Mr le Maire à signer la convention de partenariat pour l'animation jeunesse à Saint-Ganton qui comprend le règlement intérieur de l'espace jeunes.

9 - Ecole Communale - Plan Musique Départemental

Mr le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier du Conseil Général, ayant pour objet le financement des postes de musiciens intervenants : le Département a mis en place un plan musique en Ile et Vilaine pour offrir à l'ensemble de la population et en particulier aux plus jeunes, un accès égal à la sensibilisation et à l'initiation musicale quel que soit son lieu de résidence, initialement financé à 100 % par le Département.

Compte tenu d'un contexte budgétaire inédit, à l'horizon 2015, le département financera ces postes d'intervenants en musique à hauteur de 50 %, et demande la position des communes quant à leur inscription au Plan musique, face à cette modification.

Le conseil municipal décide d'inscrire la commune de Saint-Ganton au Plan Musique en Ile-et-Vilaine, étant donné l'ouverture de l'école communale en septembre 2012, afin que nos élèves puissent profiter des prestations d'un ou plusieurs intervenants en musique,

Réunions du Conseil Municipal (suite)

10 – Concours des Maisons Fleuries

Mme Patricia Boulais, Adjointe en charge du dossier des « Maisons Fleuries » relate le règlement du concours cantonal établi en réunion avec les délégués de chaque commune participative.

Ensuite, elle fait part aux élus du compte-rendu de la commission «Environnement», quant au concours communal des maisons fleuries : les personnes inscrites le sont d'office par la mairie, ce qui ne correspond pas à une démarche volontaire. De plus, les candidats lauréats ne viennent pas chercher leur lot en fin d'année.

De ce fait, le conseil municipal décide d'accepter le règlement du concours cantonal établi en réunion du 19 mars 2012 à Saint-Ganton, et d'annuler le concours communal des maisons fleuries de Saint-Ganton.

11 - Ecole Communale - Avenant n°1 : Lot 16 «Electricité Courants Faibles»

Mr le Maire présente au conseil municipal l'avenant n°1 concernant le lot n° 16 –Electricité Courants Faibles- de l'entreprise «Ets REI», sise à Vern Sur Seiche 35770, pour une plus-value de 871,32 € HT, ce qui fait 1 042,10 € TTC, correspondant à la mise en place de 3 postes de travail supplémentaires.

Le conseil municipal décide d'accepter la plus-value de l'entreprise « Ets REI », sise à Vern Sur Seiche, pour la somme de 871,32 € HT, à savoir 1 042,10 € TTC, ce qui porte le nouveau montant du marché pour ce lot à 61 863,96 € HT, et 73 989,30 € TTC.

12 - Ecole Communale - Avenant n°1 : Lot 4 «Charpente Bois»

Le conseil municipal décide d'accepter la moins-value de l'entreprise «Ets SCOB», sise à Mordelles, pour la somme de 303,80 € HT, à savoir 363,34 € TTC, ce qui porte le nouveau montant du marché pour ce lot à 87 196,20 € HT, et 104 286,65 € TTC.

13 - Ecole Communale - Avenant n°1 : Lot 8 «Menuiseries intérieures»

Le conseil municipal décide d'accepter la moins-value de l'entreprise «Ets Binois Menuiseries», sise à Liffré, pour la somme de 563,83 € HT, à savoir 674,34 € TTC, ce qui porte le nouveau montant du marché pour ce lot à 43 702,98 € HT, et 52 268,76 € TTC.

14 - Echange de Terrain à Beaucel

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du neuf juin deux mil onze notifiant un avis favorable sur les échanges de terrain entre la mairie, Mr Méhat, Mr Porcher et Indivision Tiger au lieu-dit Beaucel.

Le Conseil Municipal décide d'annuler la délibération du neuf juin deux mil onze, à savoir de ne pas effectuer un acte administratif par les services de la mairie, et autorise les échanges pré-cités par un acte notarié à la charge des demandeurs.

15 Subvention Leader

La commission Leader n'ayant pas eu lieu, le sujet sera vu ultérieurement.

16 – Questions diverses

PCuve à fioul

Mr le Maire est autorisé à négocier l'achat d'une cuve à fioul.

PCole communale

Une porte ouverte sera organisée prochainement, aux environs de la mi-juillet. La date précise sera fixée ultérieurement.

Réunions du Conseil Municipal (suite)

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 26 juillet 2012 à 20 heures 30

L'an deux mil douze, le vingt-six juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 20 Juillet 2012

Présents : Mr Bernard GEFFLOT, Mr René BOUREL, Mme Marie-Jeanne MAILLET, Mr Gilles BELLEIL, Mme Jacqueline BOULAIS, Mme Fabienne COTTAIS, Mr Michel DUCLOYER, Mr Yves LE BON de LA POINTE, Mme Carole LEROUX, Mr Gérard PROVOST

Absente Excusée : Mlle P. BOULAIS donne procuration à Mr B. GEFFLOT

Secrétaire : Mme F. COTTAIS

1 – Subvention Leader - Equipement intérieur de la Garderie

Dans le cadre de l'équipement intérieur de la garderie municipale, la commune est susceptible de prétendre à une aide financière de l'Europe avec le FEADER-LEADER via le Pays de Redon. Pour ce faire, un dossier de demande de subvention doit être constitué.

Le conseil municipal décide de valider le dossier de demande de subvention concernant l'équipement intérieur de la garderie municipale, notifiant la somme éligible de 25 922,03 € HT, et d'accepter la subvention de 9 979,38 €.

2 – Subvention Leader - Restaurant Municipal

Dans le cadre de la construction du restaurant municipal, la commune est susceptible de prétendre à une aide financière de l'Europe avec le FEADER-LEADER via le Pays de Redon. Pour ce faire, un dossier de demande de subvention doit être constitué.

Le conseil municipal décide de valider le dossier de demande de subvention concernant la création d'un restaurant municipal, notifiant la somme éligible de 309 494, 01 € HT, et d'accepter la subvention de 43 750 €.

3 - Ecole Communale - Avenant n°2 : Lot 16 «Electricité Courants Faibles»

Le conseil municipal accepte la plus-value de l'entreprise « Ets REI », sise à Vern Sur Seiche, pour la somme de 2 984,76 € HT, à savoir 3 569,78 € TTC, ce qui porte le nouveau montant du marché pour ce lot à 64 848,72 € HT, et 77 559,06 € TTC.

4 - Ecole Communale - Avenant n°2 : Lot 8 «Menuiseries intérieures»

Le conseil municipal accepte la plus-value de l'entreprise «Ets Binois menuiseries», sise à Liffré 35340», sise à Liffré 35340, pour la somme de 596,60 € HT, à savoir 713,53 € TTC, ce qui porte le nouveau montant du marché pour ce lot à 44 299,58 € HT, et 52 982,29 € TTC.

Réunions du Conseil Municipal (suite)

5 - Ecole Communale - Avenant n°1 : Lot 18 «Equipement de cuisine»

Le conseil municipal accepte la moins-value de l'entreprise «Ets SBCP», sise à La Chapelle des Fougerets, pour la somme de 1 363,60 € HT, à savoir 1 630,87 € TTC, ce qui porte le nouveau montant du marché pour ce lot à 15 436,40 € HT, et 18 461,93 € TTC.

6 - Ecole Communale- Avenant n°1 : Lot 7 «Menuiseries extérieures Alu»

Le conseil municipal accepte la plus-value de l'entreprise «Someval », sise à Plerguer 35540, pour la somme de 2 545,00 € HT, à savoir 3 043,82 € TTC, ce qui porte le nouveau montant du marché pour ce lot à 50 545,00 € HT, et 60 451,82 € TTC.

7 - Ecole Communale - Avenant n°1 : Lot 1 «Terrassement VRD»

Le conseil municipal accepte la plus-value de l'entreprise « Ets TPMT », sise à Bains sur Oust 35600, pour la somme de 4 403,55 € HT, à savoir 5 266,65 € TTC, ce qui porte le nouveau montant du marché pour ce lot à 133 296,38 € HT, et 155 422,47 € TTC.

8 – Ecole communale - Devis extincteurs

Le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise SICLI, pour la fourniture et la mise en place des extincteurs nécessaires, ainsi que des panneaux signalétiques pour la somme de 1 234,87 € HT, à savoir 1 476,90 € TTC.

9 – Tarif restauration scolaire

Après les explications de Mr le Maire sur l'estimation du prix de revient du repas, le conseil municipal décide de fixer le prix du repas à 3,45 €.

10 – Achat véhicule pour liaison « restaurant – école »

Le conseil municipal décide de faire l'acquisition d'un véhicule d'occasion Renault Express pour la somme de 700 € -sept cents euros pour effectuer le transport des repas du restaurant à l'école.

11 – Achat véhicule pour services techniques

Le conseil municipal décide de faire l'acquisition d'un véhicule Citroën Berlingo pour la somme de 2 600 € -deux mille six cents euros pour les services techniques.

12 – Questions diverses

pPoint A Temps et Curage de fossés

Mr Bourel René, adjoint en charge de la voirie fait savoir aux élus que le Point a Temps et le curage de fossé se feront au mois de septembre. Il demande à chaque élu de l'informer sur des éventuelles voies communales abîmées.

p Ecole communale

Une porte ouverte sera organisée le dimanche 26 août prochain pour faire découvrir aux futurs élèves et leurs parents l'aménagement de l'école avec son mobilier.

Réunions du Conseil Municipal (suite)

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 21 août 2012 à 20 heures 30

L'an deux mil douze, le vingt-et-un août à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 4 Août 2012

Présents : Mr Bernard GEFFLOT, Mme Marie-Jeanne MAILLET, Mme Patricia BOULAIS, Mr Gilles BELLEIL, Mme Jacqueline BOULAIS, Mr Michel DUCLOYER, Mr Yves LE BON de LAPOINTE, Mr Gérard PROVOST

Absents Excusés : Mr René BOUREL, Mme Fabienne COTTAIS, Mme Carole LEROUX

Mr R. BOUREL donne procuration à Mr B. GEFFLOT

Secrétaire : Mr Y. LE BON de LAPOINTE

1 – Vote du Budget Supplémentaire 2012

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget supplémentaire qui s'équilibre en dépenses et recettes pour la somme de 400 000 € attribués à l'opération « Ecole Publique ».

2 - Modification des statuts de Pipriac Communauté

Le conseil municipal approuve la proposition du Conseil Communautaire portant modifications des statuts de la Communauté de Communes ainsi établies :

Extension des compétences de Pipriac Communauté aux communications électroniques :

L'établissement, exploitation, acquisition et mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques ainsi que toutes les opérations qui y sont liées.

La fourniture de services de communications électroniques aux utilisateurs finaux en cas d'insuffisance de l'initiative privée. »

Modification du siège et de la composition du bureau communautaire : « Le Conseil de communauté élit parmi ses membres un bureau composé de neuf membres à savoir : un Président, des Vices-Présidents dans la limite du nombre fixé par l'article L5211-10 du CGCT, et d'autres membres ».

La Communauté de Communes est créée pour une durée illimitée.

3 - Alimentation électrique pour la chambre froide et le four du restaurant

Le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise REI sise à Vern-Sur-Seiche 35770 qui consiste à modifier l'alimentation électrique pour le bon fonctionnement du four et de la chambre froide au restaurant, pour la somme de 993,84 € HT, à savoir 1 188,63 € TTC.€.

Réunions du Conseil Municipal (suite)

4 - Programme « Essaimons les arbres »

Mr le Maire informe l'Assemblée que le Pays de Redon-Bretagne bénéficie du soutien de l'Union Européenne pour le programme ForeStClim. L'objectif de ce programme est d'accompagner l'adaptation des espaces boisés au changement climatique et de contribuer au développement des espaces forestiers.

Le conseil municipal accepte d'adhérer au programme « Essaimons les arbres » pour 2012, qui consiste à verser 1€50 par plant que des particuliers saint-gantonnois ont commandés, avec un plafond de 1 050 € qui correspond à 700 plants.

5 - Tarif de Garderie

Le conseil municipal :

Décide de fixer le quart d'heure à 0,50 € avec un plafond de 30 € par mois pour le 1^{er} enfant, 25 € par mois pour le deuxième enfant et 20 € par mois pour le troisième enfant.

Les heures d'ouverture de la garderie sont de 7 h 00 à 8 h 45 le matin et de 16 h 30 à 18 h 30 le soir.

6 - Autorisation du recrutement d'un agent non titulaire compte tenu de l'accroissement temporaire d'activité

Mr le Maire informe les élus que la création de l'école communale, dont l'ouverture est pour la rentrée de septembre 2012, implique le recrutement temporaire d'une personne.

Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à recruter un agent non titulaire **pour faire face à l'accroissement temporaire d'activité au sein de l'école communale**. Cet agent assurera les fonctions d'adjoint technique 2^{ème} classe relevant de la catégorie C à temps non complet.

7 - Ecole Communale - Avenant n°2 : Lot 18 «Equipement de cuisine»

Le conseil municipal accepte la moins-value de l'entreprise «Ets SBCP», sise à La Chapelle des Fougeretz, pour la somme de 1 160,00 € HT, à savoir 1 387,36 € TTC, ce qui porte le nouveau montant du marché pour ce lot à 14 276,40 € HT, et 17 074,57 € TTC,

8 – Autorisation d'organiser le transport des élèves

Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à organiser le transport des élèves et missionner les transports ORAIN sis à Messac 35480.

9 - Questions diverses

pAutorisation Ouverture restauration scolaire

Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à déclarer l'Ouverture de la restauration collective au Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

p Portes Ouvertes Ecole Communale

La prochaine « Portes Ouvertes » de l'école communale aura lieu le dimanche 26 août.

Réunions du Conseil Municipal (suite)

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 9 octobre 2012 à 20 heures 30

L'an deux mil douze, le neuf octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 28 septembre 2012

Présents : Mr Bernard GEFFLOT, Mr René BOUREL, Mme Marie-Jeanne MAILLET, Mme Patricia BOULAIS, Mr Gilles BELLEIL, Mme Jacqueline BOULAIS, Mme Fabienne COTTAIS, Mr Yves LE BON de LAPOINTE, Mme Carole LEROUX, Mr Gérard PROVOST

Absent Excusé : Mr Michel DUCLOYER

Secrétaire : Mme Carole LEROUX

1 – Fonds de Concours

Le Conseil municipal accepte le versement du fonds de concours de 4 486 € de Pipriac Communauté, concernant l'achat de la chambre froide pour le restaurant dont le montant s'élève à 12 372 €.

2 - Convention Transport Scolaire avec le Conseil Général

Une convention de délégation de compétences est signée entre la commune de Saint-Ganton et le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine, pour l'organisation du transport scolaire des élèves inscrits à l'école communale de Saint-Ganton.

3 - Convention de Restauration

Après avoir décidé de retenir Madame Macé Valérie, gérante du restaurant « La Crémaillère » de Saint-Ganton, pour élaborer les repas des élèves, au sein de son restaurant, une convention entre Mme Macé et la commune est signée afin d'établir les modalités administratives et financières.

4 - Recettes Amendes de Police

Mr le Maire rappelle que les sommes provenant du produit des amendes de police sont utilisées, entre autres, au financement des aménagements et équipements améliorant la sécurité des usagers.

De ce fait, le conseil municipal décide de faire effectuer les travaux de mise en sécurité aux abords de l'école communale par l'entreprise TPMT sise à Bains sur Oust 35600 pour la somme de 4 403,55 € HT, à savoir 5 266,65 € TTC, et d'accepter la subvention d'un montant de 5 350 € du Conseil Général au titre des recettes des « Amendes de Police », pour l'opération « Aire d'arrêt de bus »

5 - Subvention OCCE

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande de subvention de la directrice de l'école communale afin de couvrir les frais de transports d'une sortie des élèves du cycle 3 à Cesson-Sévigné.

Il informe également les élus que la directrice a ouvert un compte « OCCE – Office Central de la Coopération à l'Ecole » qui permet à l'école d'avoir un compte bancaire. L'OCCE est une

Réunions du Conseil Municipal (suite)

association loi 1901 qui permet de participer à différents projets pédagogiques et ainsi éviter la répétition des demandes de subventions à chaque sortie. Il peut être alimenté par la mairie, les familles, l'association des parents d'élèves ou encore par les bénéfices gagnés par les actions.

Le conseil municipal décide d'alimenter le compte OCCE à hauteur de 2 000,00 € pour l'instant.

6 - Déplacement de voirie

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une demande de déplacement de voirie au lieu-dit «Beaucel» a été émise par un particulier. Cela permettrait à deux propriétaires concernés d'avoir du terrain juste devant leurs maisons à la place de la route actuelle, qui serait repoussée plus loin.

Sur le principe, le conseil municipal n'est pas opposé à la demande, à la condition que la commune ne supporte aucun frais découlant de ce déplacement de voirie,

7 - Convention Piscine

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que des cours de piscine font partie intégrante de l'enseignement qui doit être donné aux élèves de .

De ce fait, le conseil municipal autorise Mr le maire à signer la convention d'utilisation du complexe aquatique de Guéméné-Penfao pour l'année scolaire 2012-2013, à raison de 122,40 € par séance.

8 - Congrès des Maires

Le conseil municipal accepte de prendre en charge les frais de déplacements de Mr le Maire au congrès des Maires 2012.

9 – Questions diverses

p Chauffe-eau vestiaire foot

Mr le Maire est autorisé à négocier le remplacement du chauffe-eau des vestiaires foot.

p Panneaux de signalisation « Ecole »

Mr le Maire est autorisé à négocier l'implantation de panneaux de signalisation pour l'école.

p Traçage de dessins sur la cour de l'école

Une réunion regroupant la commission communale « Bâtiment » et la commission « Bâtiment » de l'Amicale Saint-Gantonnoise sera organisée afin d'étudier le traçage de dessin sur la cour de l'école.

p Jardin pédagogique

La commission « Environnement » travaille sur le jardin pédagogique à mettre en place à l'école et sur l'aménagement extérieur au sein de l'école.

Il est à noter le 1 % culturel pour l'aménagement du cœur à l'entrée de l'école.

p Réforme territoriale

Mr le Maire précise que les élus devront probablement prendre une décision avant la fin de l'année, quant au choix d'appartenance à une communauté de communes.

p Inauguration Ecole communale

Trois dates sont préconisées pour l'inauguration de l'école communale : 1^{er} , 8 ou 15 décembre suivant les disponibilités de Mr le Préfet d'Ille-et-Vilaine.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 29 novembre 2012 à 20 heures

L'an deux mil douze, le vingt-neuf novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 17 Novembre 2012

Présents : Mr Bernard GEFFLOT, Mr René BOUREL, Mme Marie-Jeanne MAILLET, Mme Patricia BOULAIS, Mr Gilles BELLEIL, Mme Jacqueline BOULAIS, Mr Michel DUCLOYER, Mr Yves LE BON de LAPOINTE, Mme Carole LEROUX.

Absents Excusés : Mme Fabienne COTTAIS, Mr Gérard PROVOST

Secrétaire : Mr Y. LE BON de LAPOINTE

1 – Révision simplifiée du PLU

Le Conseil municipal, par 8 voix pour, 1 contre et 1 abstention, accepte de procéder à la révision du PLU afin de permettre au CPIE de Saint-Just de construire une maison néolithique dans les vallées de Beaucel, en complément de la valorisation de cette vallée.

2 – Devis révision PLU

Le Conseil Municipal décide de missionner le cabinet d'études URBA OUEST de Derval pour la somme de 2 420 € HT -2 89,32 € TTC- et la société DMEAU de Janzé pour la somme de 600 € HT - 717,60 € TTC- afin de sonder le terrain concerné et lancer la procédure de prescription de révision de PLU.

3 – Aménagement de l'accès du car devant le commerce

Depuis la réfection de la route départementale qui traverse le bourg, les cars devant circuler sur le parking du commerce touchent le sol à l'entrée du parking car la route départementale est plus haute qu'avant. Pour remédier à ce problème, le conseil municipal décide de faire effectuer une modification de l'enrobé à l'entrée du parking et accepte le devis de TPMT de Bains sur Oust pour la somme de 2 136,90 € HT, à savoir 2 555,73 € TTC.

4 – Bilan des sentiers PDPIPR

Le Conseil Municipal valide le bilan d'entretien 2012 des sentiers de promenade et de randonnée.

5 – Bilan des sentiers pédestres locaux

Le Conseil Municipal valide le bilan d'entretien 2012 des sentiers pédestres locaux et sollicite une subvention du Conseil Général de 50 %.

Réunions du Conseil Municipal (suite)

6 – Choix d'appartenance à une Communauté de Communes

Vœu relatif au rattachement intercommunal de la Commune de Saint-Ganton

Monsieur le Maire :

rappelle la délibération du Conseil Municipal du 26 juillet 2011 ayant pour objet d'émettre un avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale. Il précise que dans cette délibération, les élus municipaux demandaient que les neuf communes membres de « Pipriac Communauté » puissent continuer à appartenir au même Epci -Etablissement Public de Coopération Intercommunal-, eu égard à la solidarité forte qui existe entre elles, et souhaitaient le renforcement de la coopération entre « Pipriac Communauté » et la CCPR (Communauté de Communes du Pays de Redon).

Evoque les informations fournies lors de la réunion de la commission générale du 18 Octobre 2012 sur la concertation engagée depuis près d'un an par « Pipriac Communauté avec les EPCI voisins afin d'étudier les conditions préalables à une fusion éventuelle avec un ou plusieurs d'entre eux.

Ensuite, il fait part de la synthèse des études de fusion présentées le 28 novembre 2012 aux élus communautaires, réunis en commission générale. Elles sont scindées en deux parties dont la première concerne le Nord et la seconde le Sud de l'Arrondissement de Redon.

Au Nord, les démarches ont été entreprises en décembre 2011 avec l'ACSOR (Guichen) puis en Avril 2012 avec Maure de Bretagne Communauté et en septembre 2012 avec la CCMVS (Bain de Bretagne).

Au Sud, l'étude a également commencé en décembre 2011 avec la CCPR (Redon).

Les groupes de travail et les comités de pilotage constitués par les Communautés de Communes ont examiné :

les compétences exercées par chaque EPCI et les possibilités de leur évolution. Elles concernent les domaines suivants : développement économique, tourisme, transport, aménagement de l'espace, habitat, déchets, SPANC, chantier d'insertion, plans d'eau et rivières ainsi que les milieux aquatiques, écoles de musique, bibliothèques et médiathèques, maison Nature et Mégalithes, projet Jean Brito, théâtre de Redon, équipements sportifs, animation sportive, piscines, petite enfance, jeunesse.

la configuration et la gouvernance d'un nouvel EPCI issu d'une fusion se présenteraient de la manière suivante :

fusion au Nord : 42 communes, 71 989 habitants, 69 sièges dont 14 pourraient être attribués à « Pipriac Communauté » et répartis comme suit : 3 pour Guipry et Pipriac, 2 pour Sixt-Sur-Aff et 1 pour chacune des 6 autres communes

fusion au Sud : 33 communes 68 292 habitants, 59 sièges dont 13 pourraient être attribués à « Pipriac Communauté » soit 3 pour Guipry et Pipriac, puis 1 pour chacune des 7 autres communes.

Réunions du Conseil Municipal (suite)

Les enjeux en terme financier se résument ainsi :

au Nord :

l'ensemble des compétences et du projet n'a pu être abordé pour les quatre Communautés. Toutefois, aucun problème majeur n'a été repéré, à l'exception de la très grande disparité de développement entre l'ACSOR et Maure de Bretagne, l'ACSOR verse une dotation de solidarité communautaire très élevée à ses Communes membres. En effet, son coefficient d'intégration fiscale (CIF) est faible, et ce en raison de la limitation des compétences transférées par les collectivités qui la composent, Maure-de-Bretagne Communauté n'attribue pas de dotation de solidarité communautaire à ses communes membres car son CIF est élevé, eu égard à l'importance du transfert des compétences consenti par celles-ci vers cet EPCI,

au Sud :

aucun problème majeur à la fusion n'a été soulevé. La dotation de solidarité communautaire accordée par la CCPR à ses communes membres est importante. En ce qui concerne la solidarité future envers les communes, 3 étapes sont proposées :
: statu quo : addition des deux systèmes (Pipriac Communauté + CCPR),
abondement du système de la CCPR pour les communes issues de « Pipriac Communauté » grâce à la montée en puissance du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes (FPIC),
conclusion d'un nouveau pacte financier

Au cours de cette commission générale, il a été précisé que les Conseils Communautaires de CCPR et de l'ACSOR se sont prononcés favorablement pour accueillir les communes du canton de Pipriac.

A l'issue de son exposé puis des débats, Le Maire invite le Conseil Municipal à exprimer son choix sur l'EPCI auquel pourra être rattachée la commune de Saint-Ganton.

Mr Gilles Belleil reproche un manque d'informations de part et d'autre (Communauté de Communes et Commune). Il aurait souhaité avoir les informations de ce soir plus en amont.

Mr le Maire fait remarquer qu'à chaque réunion de conseil, il donnait verbalement les avancées connues des différentes commissions, et que l'information de ce soir ne lui a été transmise que la veille, suite à la commission générale de Pipriac Communauté datant du 28 novembre 2012.

Après délibération et vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

sollicite l'adhésion de la Commune de Saint-Ganton à la Communauté de Communes du Pays de Redon à compter du 1^{er} janvier 2014,

autorise les délégués titulaires représentant Pipriac Communauté à voter pour la fusion de Pipriac Communauté et la Communauté de Communes du Pays de Redon.

Réunions du Conseil Municipal (suite)

7 – Maintenance du défibrillateur

Le Conseil Municipal, autorise Mr le Maire à signer un contrat de maintenance avec Sano § Pharm 08320 Vireux-Molhain, pour la somme de 150 € HT annuel, à savoir 179,40 € TTC par an, pour la maintenance du défibrillateur. Ce contrat est conclu pour une période de 2 ans, renouvelé par tacite reconduction.

8 – Changement de la commande électrique des cloches de l'église

Après constatation de dysfonctionnements réguliers des cloches de l'église, le conseil municipal décide de faire remplacer la commande électrique des cloches par l'entreprise Macé Alain, sise à Plaine Haute 22800, pour la somme de 1 453,35 € HT, à savoir 1 738,21 € TTC et accepte le remboursement de ce sinistre par les assurances,

9 – Remplacement du chauffe-eau des vestiaires footl

Les élus sont informés que le chauffe-eau des vestiaires foot montre des dysfonctionnements fréquents et qu'il est nécessaire de le remplacer.

Le conseil municipal décide d'accepter le devis de l'entreprise PAVOINE sise à Lohéac 35550 d'un montant de 2 127,00 € HT, à savoir 2 543,89 € TTC,

10 - Supplément bardage préau restaurant

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 12 juin 2012 acceptant le devis de l'entreprise Bodiguel -Gauvin pour le bardage du préau du restaurant.

Il s'avère que l'entreprise pré-citée a dû rajouter une charpente sur l'abri de la chambre froide.

Le conseil municipal accepte le montant des travaux supplémentaires pour la somme de 972,11 € HT, à savoir 1 162,64 € TTC,

11 – Remplacement du chauffe-eau du logement communal

L'assemblée est informée que le chauffe-eau du logement communal est hors service et qu'il convient de le changer.

Le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise PAVOINE sise à Lohéac 35550 d'un montant de 461,69 € HT, à savoir 552,18 € TTC,

12 - Convention relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

Mr le Maire explique aux élus que la commune peut effectuer par voie électronique la transmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Le conseil municipal décide d'autoriser Mr le Maire à signer une convention avec Mr le Préfet, et d'utiliser la plateforme d'administration électronique e-mégalis Bretagne

13 - Vente briques de terre

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il avait été fabriqué des briques en terre crue pour les murs internes de l'école communale et qu'il en reste. Le surplus de ces briques est en vente.

Réunions du Conseil Municipal (suite)

14 – Questions diverses

p Eolien

Un nouveau projet de Zone de Développement Eolien (ZDE), au sein de Pipriac Communauté a été déposé en préfecture. Celui-ci ne concerne plus que la commune de Saint-Ganton.

p Aménagement extérieur de l'école

Un premier contact a été pris avec la MFR de Messac qui pourrait utiliser cet aménagement en travaux pratiques pour leurs élèves. La décision sera prise après le budget primitif 2013 et il sera demandé à la commission communale « Environnement » et à l'Amicale Saint-Gantonnaise de mener une réflexion sur l'aménagement.

A noter : 3 composteurs ont été mis en place à l'école.

p Compte-rendu commission « Environnement »

Le Troc Végétal est reconduit le 24 avril 2013 dans la cour de l'école, avec mise à disposition des locaux pour une conférence.

3 jardinières ont été mises en place pour le jardin pédagogique géré par les institutrices.

Un début de réflexion a lieu sur les corridors écologiques et sur une éventuelle incitation d'implantation naturelle des haies.

p Compte-rendu commission « Animation »

L'arrivée du Père Noël a lieu le dimanche 23 décembre à 11 h sur la place du commerce.

Tous les enfants de Saint-Ganton sont invités plus les enfants de l'école.

La décoration des sapins par les enfants se fera le samedi 15 décembre de 10 h à 12 h.

L'année prochaine, l'arrivée du Père Noël se fera un samedi.

pVoeux 2013

La date des vœux du Maire est fixée au vendredi 4 janvier à 19 h 30.



Vous pouvez rencontrer Guylène PAVIOT, conseillère en insertion sociale et professionnelle, près de chez vous ou à la Mission locale.

Appelez la Mission locale au 02.99.72.19.50. Un rendez-vous vous sera proposé lors de ses permanences.

Expositions 2012 - 2013

- du 29 nov. au 7 déc. : Expo sur les MST et de la propreté
- du 10 au 14 déc. : Métiers du nettoyage
- du 17 au 31 déc. : Talents de jeunes, dessins exposés
- du 2 au 11 janv. : Talents de jeunes, photos
- du 14 au 18 janv. : Expo en lien avec le forum des métiers du 19 janvier
- du 21 janv. au 1er fév. : Ecole de la citoyenneté
- du 18 au 22 fév. : Les emplois saisonniers
- du 4 au 8 mars : La santé mentale
- du 11 au 15 mars : L'alternance
- du 18 au 22 mars : Les métiers de l'industrie

LIVRE SUR LE PARRAINAGE

Suite à la venue du Préfet en avril 2010, la Mission locale du Pays de Redon et de Vilaine a souhaité transmettre son expérience sur le parrainage au travers d'un ouvrage. A travers les témoignages d'une cinquantaine de jeunes ayant bénéficié du dispositif de parrains et de conseillers de la Mission locale du Pays de Redon, l'ouvrage détaille les différentes formes du parrainage, la mise en place du dispositif et ses tenants et aboutissants. Celui-ci s'intitule : «Parrainage : Ensemble vers l'Emploi». Il est en vente dans plusieurs lieux ou sur le site de la Mission locale au prix de 12 € :

- Maison de la Presse Chapli-Chapo à Redon
- Librairie Libellune à Redon
- Intermarché Cap Nord à Redon
- Centre Lederc à Saint-Nicolas de Redon
- et bien sûr à la Mission locale

LES EMPLOIS D'AVENIR

Les Emplois d'avenir ont pour ambition d'améliorer l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes peu ou pas qualifiés, confrontés à des difficultés particulières d'accès à l'emploi. Ils doivent réunir toutes les conditions d'une expérience professionnelle réussie pour les jeunes, conçue comme une première étape de leur parcours d'accès à l'emploi.

Les jeunes éligibles aux emplois d'avenir

- Les jeunes âgés de 16 à 25 ans et jusqu'à 30 ans pour les jeunes reconnus travailleurs handicapés qui sont sans emploi.
- Les jeunes qui sont sans diplôme ou qui ont un CAP/BEP et qui sont en recherche d'emploi depuis plus de 6 mois.

Les emplois d'avenir, sous quelle forme ?

Un CDI ou un CDD de 1 à 3 ans.

A temps plein (sauf exception).

Une formation pour apprendre un métier et préparer votre avenir.

Les employeurs appelés à recruter en emplois d'avenir

Les employeurs visés sont principalement dans le secteur non marchand : les collectivités, les associations, les bailleurs sociaux, les hôpitaux publics, les entreprises publiques, etc. De façon restreinte, les employeurs du secteur marchand identifiés comme prioritaires / éligibles sur la base d'une analyse portant sur la qualité des emplois et des parcours proposés. Ces employeurs doivent avoir une capacité d'encadrement suffisante pour accueillir un jeune non expérimenté et lui proposer un tutorat. Par ailleurs, durant la durée du contrat, la formation des jeunes sera un axe fort.

L'aide de l'État

Le taux de prise en charge est fixé au niveau national est de 75 % du coût salarial au niveau du SMIC (35% pour les employeurs du secteur marchand). Durée minimale de 1 an et maximale de 3 ans. Pour toute information complémentaire, contactez la Mission locale ou consultez internet : www.lesemploisdavenir.gouv.fr

MISSION LOCALE, 1 rue du Tribunal - BP 70234 - 35602 REDON CEDEX
Tél : 02 99 72 19 50 / Fax : 02 99 72 34 64 - Site : www.ml-redon.com



HORAIRES D'OUVERTURE : Du lundi au jeudi de 8 h 30/12 h 30 - 13 h 30/17 h 30
et le vendredi de 8 h 30/12 h 30 - 13 h 30/17 h

Environnement

Compte-rendu de la commission environnement

Réunion du 16 octobre 2012

Lors de cette commission :

⇒ il a été décidé de reconduire et fixer le prochain troc végétal. Il aura lieu dimanche 21 avril 2013 dans la cour de l'école.

⇒ Les membres ont été informés d'une demande de l'école : la mise en place d'un jardin pédagogique. Les institutrices sensibiliseront les enfants aux gestes du jardinage mais pas seulement... Elles mèneront avec les enfants différentes expériences, observations, plantations.

⇒ Questions diverses :

- l'utilisation d'une façon ou d'une autre des terrains dont la commune est propriétaire (terrains vacants ou à usage privé sans bail) pour aménagement de sentiers ou haies (corridors écologiques)

- L'incitation à planter naturellement des haies sur les bords des terrains, parcelles

Ces deux derniers points ont été transmis en conseil municipal.

Le troc végétal – 4ème édition

4ème
Troc végétal



Dimanche 21 avril 2013

Pensez à vos boutures et plants

SMICTOM : Nouveau dispositif de gestion des déchets

Bientôt un nouveau dispositif de gestion des déchets

Malgré les campagnes nationales de sensibilisation et le programme local de prévention des déchets, les quantités de déchets à traiter ne diminuent plus (520 kg par habitant en 2011 sur notre territoire – 46 communes – 77 340 habitants). Alors que le Plan de prévention et d'élimination des déchets ménagers et assimilés du Conseil général d'Ille-et-Vilaine, préconise de gérer localement nos déchets (à l'échelle de chaque syndicat), le Smictom reste dépendant de lieux de traitement éloignés (Rennes, Laval, Isigny et Vitré). Et dont les coûts de gestion risquent d'exploser au fur et à mesure que les sites vieillissent. Des coûts qui inévitablement se répercuteront sur nos factures de redevance si nous n'agissons pas.

C'est pourquoi les élus du Smictom (Syndicat mixte intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères) ont élaboré un nouveau schéma de gestion des déchets pour l'ensemble du territoire. Après plusieurs années d'études, d'analyses et de concertation, ce nouveau dispositif va bientôt voir le jour.



Réduire au maximum l'incinération

Durant le premier semestre 2013, de nouveaux bacs à puce seront distribués, de nouvelles fréquences d'enlèvement et une collecte séparée des biodéchets instaurées (uniquement les déchets de cuisine et les déchets alimentaires). Le compostage de ces déchets organiques nouvellement collectés, en mélange avec les déchets verts des déchèteries, permettra de réduire les tonnages à incinérer, d'améliorer et d'accroître le recyclage. Ces biodéchets traités localement sur un site exploité par le Smictom, produiront un compost de très bonne qualité, avec l'objectif d'être utilisable en agriculture biologique.

Ainsi cette filière complémentaire de valorisation organique diminuera

avantageusement le poids de nos « poubelles ordures ménagères » et facilitera le passage à la redevance incitative prévu en 2014. Le montant de notre facture sera calculé en fonction du nombre de fois où nous sortirons nos poubelles, à la levée.

Accompagnement des usagers

Très prochainement, des rendez-vous, des supports et des outils de sensibilisation vous seront proposés afin que vous puissiez comprendre les enjeux et adopter les bons gestes. Vous recevrez la visite d'un ambassadeur du Smictom, accrédité, pour la distribution des bacs. Des « rendez-vous citoyen » seront organisés sur plusieurs communes. Des « ateliers conseils » axés sur la réduction à la source des déchets seront organisés près de chez vous pour répondre à toutes vos questions, vous apporter des solutions pour réduire vos déchets et maîtriser votre facture.

Une obligation réglementaire

10 ans après la mise en place des collectes sélectives, ce nouveau dispositif de gestion des déchets améliore encore la qualité du service rendu aux usagers, ses performances économiques et environnementales. Il s'inscrit

dans une approche de développement durable du territoire. Il anticipe les futures obligations réglementaires et dépasse les objectifs du Grenelle de l'environnement. Moins produire, mieux trier ses déchets et mieux gérer le coût que représente le traitement des déchets pour l'ensemble de la communauté : une responsabilité collective qui nous incombe à tous, élus et citoyens.

Plus d'informations sur www.smictom-nar.fr



Maitrisons notre consommation d'eau

Quelques gestes pour mieux maîtriser sa consommation d'eau

VOTRE CONSOMMATION D'EAU

En France, la consommation moyenne par jour et par personne est d'environ 150 litres, soit pour un foyer de 4 personnes, 210 m³ par an.

L'alimentation (boisson et cuisine) correspond à 7 % de la quantité totale de l'eau consommée à la maison. Pour le reste, il s'agit d'hygiène et d'entretien.

LES USAGES DE L'EAU	VOLUME CONSOMMÉ
Une douche de 4 à 5 mn	de 60 à 80 l
Un bain	de 150 à 200 l
La chasse d'eau	de 6 à 12 l
La chasse d'eau double commande	de 3 à 6 l
Le lave-vaisselle	de 25 à 40 l (20 à 25 l pour les plus récents)
Le lave-linge	de 70 à 120 l (40 à 90 l pour les plus récents)
Le lavage d'une voiture au jet	150 à 200 l
L'arrosage du jardin	de 15 à 20 l par m ²



POUR ÉCONOMISER L'EAU, IL SUFFIT D'Y PENSER

> Dans la salle de bain

- Lorsque vous les changez, optez pour des robinets équipés d'un mitigeur thermostatique.
- Préférez la douche au bain et faites au minimum une économie de 70 litres !

- Pour vous laver les dents, utilisez un verre couler l'eau.
- N'utilisez pas les toilettes pour éliminer les déchets et évitez ainsi de gaspiller le contenu d'une chasse d'eau.



> Dans la cuisine

- Lors de l'achat d'un nouveau lave-linge ou lave-vaisselle, préférez les modèles économes en eau.
- Ne mettez en marche lave-linges et lave-vaisselles que lorsqu'ils sont pleins. Utilisez les programmes "demi-charge" ou "économique".



> Au jardin

- Utilisez un balai au lieu d'un tuyau d'arrosage pour chasser les feuilles de votre terrasse.



- Lavez votre voiture avec une éponge plutôt qu'au jet.
- Utilisez pour l'arrosage un programmeur journalier ou hebdomadaire ou préférez un arrosage localisé qui distille l'eau goutte à goutte.
- Arrosez le matin ou le soir, pour éviter l'évaporation rapide pendant la journée.

Conseils pratiques

DÉTECTEZ ET RÉPAREZ LES FUITES

> En cas de fuite : intervenez immédiatement

Les fuites sont la première cause de gaspillage. Elles sont faciles à détecter lorsqu'elles se produisent sur un robinet, une chasse d'eau, un ballon d'eau chaude, un joint défectueux. Réparez-les rapidement : elles coûtent cher.

FUITES	VOLUME PERDU	PRIX EN EUROS*
Un robinet qui goutte	35 à 50 m ³ /an	de 94,50 à 135 €
Un filet d'eau sur la chasse d'eau	45 à 200 m ³ /an	de 121,5 à 540 €
Une fuite sur un joint	150 m ³ /an	405 €

*sur la base d'un prix moyen de 2,70 euros/m³

> Détectez les fuites cachées à l'aide de votre compteur

- Fermez tous vos robinets et vérifiez qu'aucun appareil électro-ménager consommateur d'eau n'est en marche.
- Relevez les chiffres de votre compteur.
- Attendez 2 heures au minimum sans faire couler d'eau.
- Relevez à nouveau votre compteur.

Si les chiffres sont identiques :

aucune consommation n'a été enregistrée. Votre réseau est bien étanche.

Si ils ont changé : il y a probablement une fuite.

N'hésitez pas à faire appel à un plombier si vous doutez de l'origine de la fuite ou si vous ne l'avez pas trouvée.



SAUR

Siège social : Atlantis - 1, avenue Eugène Freyssinet
78280 Guyancourt

www.saur.com

Saur - S.A.S. au capital de 101 529 000 € - 339 379 984 R.C.S. Versailles
TVA intracommunautaire : FR 28 339 379 984

CENTRE RÉGIONAL de la PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE de BRETAGNE



Plan de développement de massif forestier du Pays de REDON

Parce qu'une forêt bien gérée est une forêt génératrice d'emplois, de revenus, de paysage agréable...qu'une forêt correctement entretenue est aussi moins sensible aux maladies, aux feux, qu'elle protège la qualité des eaux la Communauté de Commune de PIPRIAC soutient le programme de Plan de développement de Massif du Pays de REDON sur les communes de Bruc S/Aff, Lieuron, Lohéac, Pipriac et Saint Malo de Phily en 2013.

Ainsi,

Vous avez un bois et cherchez des idées pour le gérer

Vous avez des idées mais cherchez une entreprise pour réaliser des travaux

Vous avez des arbres à vendre mais cherchez un acheteur fiable

Vous avez un bois, et seriez d'accord pour l'agrandir, l'échanger...ou le vendre.

Ceci vous intéresse.

Le centre régional de la propriété forestière – qui est un établissement public -, en association avec le syndicat des propriétaires forestiers de votre département et avec le soutien de vos élus, met en place un « Plan de développement de massif » sur le secteur du Pays de Redon.

Des réunions d'information vont être organisées. Vous pourrez rencontrer des forestiers qui vous proposeront des visites diagnostic et des regroupements de chantiers pour les coupes ou travaux vous permettant de les réaliser sur des surfaces même de petites tailles et/ou de bénéficier de prix ou coût plus intéressant. Une bourse foncière sera également mise en place.

Pour vous présenter les aspects concrets de cette opération, deux réunions d'information ouvertes à tous les propriétaires de bois et forêts quelque soit la surface de vos propriétés, aura lieu le

LUNDI 14 JANVIER 2013 à 19H00

A la maison communautaire (à côté des terrains de sports) à PIPRIAC

En complément de cette information des courriers individuels invitant à cette réunion sont adressés à tous les propriétaires de plus de 2 hectares de bois identifiés au cadastre ainsi qu'aux propriétaires de bois de secteurs réputés sensibles.

Pour plus de renseignement, vous pouvez nous contacter :

CRPF de Bretagne – 8 place du Colombier –
35000 RENNES – Tél : 02 99 30 00 30 – E-
mail : bretagne@crpf.fr

Site web : www.crpf.fr/bretagne

Enfance - Jeunesse

Ecole

La municipalité a opté pour une école conçue autour du bien-être des élèves. Rappelez-vous les choix faits : **un bâtiment confortable sur le plan acoustique, des classes lumineuses et des matériaux sains.**

Après 4 mois d'ouverture, les élèves, les institutrices et les agents communaux profitent pleinement de tous ces atouts.

Présentation de l'équipe



De gauche à droite : Karin Puttkammer, Nadia Bernardet, Delphine Chilard, Katell Hervy, Béatrice Jauneau, Jaëlle Baudu, Isabelle Massiot

Les enseignantes

✎ **Katell Hervy**, directrice de l'école, enseigne en cycle 1 : classes de maternelle (tout petits, petits et moyens). Précédemment, elle était enseignante et directrice à l'école de Bovel

✎ **Nadia Bernardet**, enseigne en cycle 2 (grande section, CP et CE1) et arrive de Marseille

✎ **Karin Puttkammer**, enseigne en cycle 3 (CE2, CM1 et CM2) et arrive de Martinique.

✎ **Delphine Chilard** est présente le jeudi en remplacement de Katell Hervy. Elle enseigne également à l'école de Guipry.

Le personnel communal

✎ **Béatrice Jauneau**, ATSEM (aide maternelle), assiste la maîtresse pendant la classe, accueille les élèves en garderie, assure le ménage (en partie).

✎ **Isabelle Massiot** assure le service de la cantine, le ménage (en partie), accompagne les élèves de moins de 5 ans dans le car (le soir) et accueille les élèves en garderie

✎ **Jaëlle Baudu** accueille également les élèves en garderie, assure la surveillance de la cour le midi et accompagne les élèves de moins de 5 ans dans le car (le matin).

Chaque agent se complète dans l'emploi du temps scolaire et péri-scolaire.

Les effectifs

Répartition des élèves par classe

Cycle 1		Cycle 2		Cycle 3		Total
TPS	5	GS	5	CE2	7	
PS	11	CP	9	CM1	9	
MS	8	CE1	7	CM2	2	
	24		21		18	
						63

Quelques moyens mis en place

Garderie

Le matin, Jaëlle et Béatrice accueillent les élèves à la garderie de 7h à 8h45.

Béatrice et Isabelle assurent la garderie du soir de 16h30 à 18h30.

Transport scolaire

Les parents amènent leurs enfants à l'école et pour les plus éloignés, un circuit scolaire est organisé par la commune, matin et soir.

Une accompagnatrice (Jaëlle, le matin et Isabelle, le soir) a en charge les élèves de moins de 5 ans dans le car. Cet accompagnement est obligatoire pour les élèves qui prenaient habituellement le taxi et cela évite l'organisation d'un 2ème ramassage scolaire.

La descente du car s'effectue sur l'aire de stationnement aménagé et prévu à cet effet.



Cantine

La municipalité a fait le choix de privilégier une restauration dite « familiale » préparée avec des produits frais et locaux et (dès que possible) bio. Et Valérie Macé, gérante du restaurant a relevé le défi. Le restaurant a nécessité quelques aménagements dont l'acquisition d'une chambre froide supplémentaire.

Chaque jour, Isabelle assure la livraison des repas pour une cinquantaine d'élèves, servis à la cantine de l'école.



Quelques activités scolaires

Jardin pédagogique

Les institutrices et les élèves planteront, sèmeront différents légumes, fleurs... dans un but pédagogique : expériences, observations, découvertes...

Compostage

Sur la demande de la



municipalité et des institutrices, le SMICTOM a mis en place 3 composteurs à l'école qui permettront

le compostage des déchets de la cantine. Les élèves prennent part au projet en pesant les déchets et sont sensibiliser au tri des déchets.

Correspondance scolaire

Les maîtresses prévoient une correspondance scolaire avec des écoles de Sainte-Marie-de-Redon, de Marseille et de la Martinique.

Jeux dans la cour

Une carte de France est tracé au sol, un jeu de Molkki est à disposition des élèves et bientôt une marelle



piscine

La piscine est prévue de janvier à mars 2013. Les élèves et accompagnateurs se rendront à la piscine de Guéméné-Penfao

Appel aux dons

Jeux de carte, Jeux de société... (ex : Uno, 52 cartes, petits chevaux, jeu de dames, jeu d'échec...) Avant d'acheter, l'école et la municipalité recyclent les jeux qui ne vous servent plus pour la garderie

Vie Associative



LA DYNAMIQUE

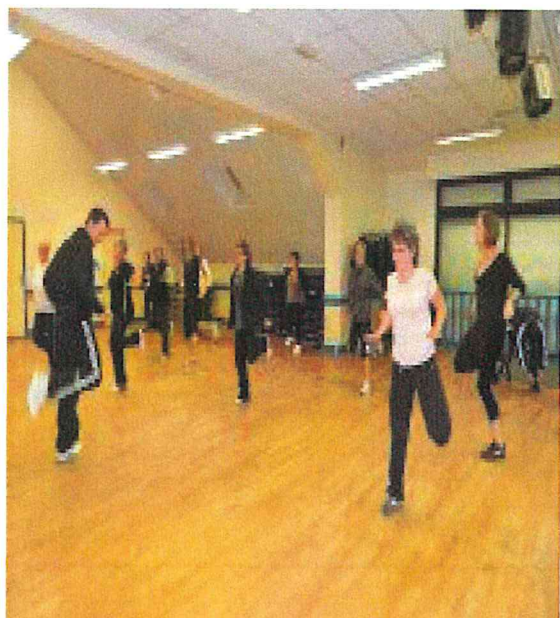
Cette année les adeptes de la Dynamique se sont retrouvés le mercredi 19 septembre 2012 pour la nouvelle saison 2012/2013 pour 1 heure d'exercice chaque semaine pour conjuguer sport et détente assuré par Mathieu notre animateur.

Nous avons procédé le mercredi 26 septembre à l'assemblée générale à la suite du cours de gym , le bureau est composé ainsi :

Présidente : LEROUX Carole
Trésorière : BAUDU Clarisse
Secrétaire : FOUCAULT Patricia

Et oui encore une année qui s'achève. Nous vous souhaitons d'agréables et joyeuses fêtes de fin d'année ainsi que tous nos meilleurs vœux pour l'année 2013.

Le bureau



Amicale Saint Gantonnaise



Arrivée des enfants le jour de la rentrée

Notre école a ouvert ses portes en septembre !!!

Dans l'effervescence de la rentrée, l'association a offert un café aux parents venus accompagner leur enfant, ce qui leur a permis de se rencontrer.

L'association reste active dans la vie de l'école en partenariat avec l'équipe enseignante et la municipalité.

-> Le 29 septembre a eu lieu notre premier moules/frites qui a connu un franc succès !

Un grand merci à tous. Les bénéfices de cette soirée ont été intégralement reversés à l'école afin de financer en partie les différents projets envisagés par les enseignantes.



-> Des jeux de cour (jeux en bois, tracé d'une marelle) ont également été fabriqués ou achetés par l'association.

-> Le samedi 15 décembre, l'association a été présente lors de la confection et la mise en place des décorations de Noël dans le bourg.

Mais **L'ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES** c'est aussi le lien entre les parents et l'école.

Notre assemblée générale aura lieu autour d'une galette des rois, **le vendredi 11 janvier 2013 à 20h à la salle polyvalente.**

A vos agendas :

Chasse aux œufs de Pâques le dimanche de Pâques

Vide grenier le 19 mai 2013

Moules/frites le 5 octobre 2013

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter :

Magali Laigle au 06 - 23 - 92 - 33 - 24

Philippe Nevoux au 06 -69-36-80-95

Cercle de l'Eternelle Jeunesse

L'été s'en est allé et nous espérons nous retrouver, tous, en Septembre pour notre pique-nique, mais, notre amie Christiane nous a quittés après une longue maladie : que son mari André et ses proches soient assurés de toute notre sympathie.

Après notre pique-nique de la rentrée de Septembre toujours apprécié, nous avons repris nos rendez-vous du quatrième Mardi de chaque mois. Merci à Sébastien de penser au chauffage avant notre arrivée !

Décembre approchant à grand pas et ne désirant pas faire beaucoup de route, nous avons choisi, pour notre sortie d'hiver, de nous joindre aux aînés « amis de la danse » de Maure de Bretagne, le Jeudi 29 Novembre, pour un déjeuner musical d'excellente qualité.

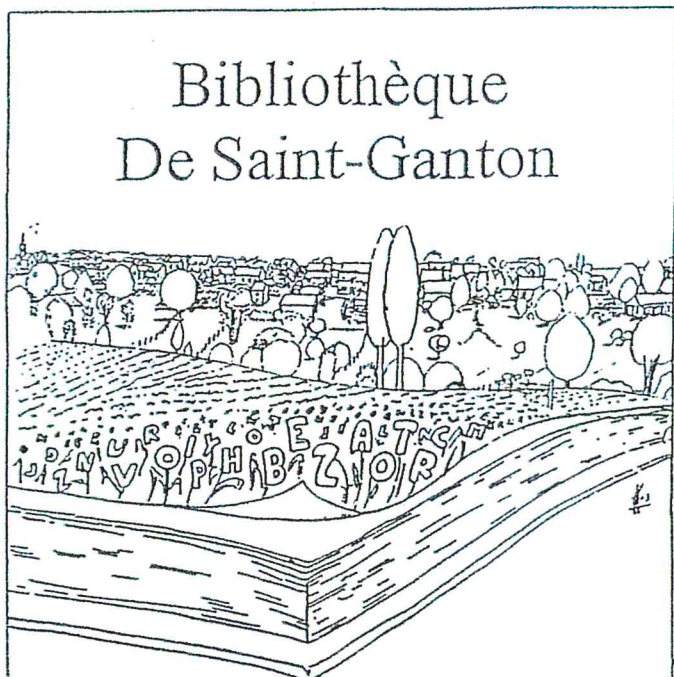
L'équipe des « petites mains » se donne rendez-vous le 14 Décembre pour la décoration de la salle des fêtes en prévision de la journée des « Classes 2 » et de l'arrivée du Père Noël !

Dernière minute –

Au moment de vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année, nous apprenons que notre amie Monique vient de perdre son mari. Nos pensées amicales sont avec elle et sa famille dans ce moment difficile.

La Secrétaire,
M-P. Bourhis





Bibliothèque

OCTOBRE devant le spectacle intitulé « 7 HISTOIRES » écrit et mis en scène par l'Association PDAZART de Nantes.

Notre objectif était d'apporter à nos jeunes spectateurs des sensations différentes autour du mime, des arts plastiques et de la musique.

Les « 7 HISTOIRES » racontées par les deux comédiens accompagnés de musique et de chansons offraient aux petits – et aux grands aussi !- un univers ludique, visuel et sonore où il était permis de rire ... et de rêver.

Le but a été atteint et nous en sommes satisfaits.

Nous sommes à votre disposition tous les samedis de 10 h. à 12 h.
N'hésitez pas à venir choisir les livres qui resteront toujours nos meilleurs compagnons... d'évasion.

L'équipe de bénévoles

L'automne est revenu et comme tous les ans à cette époque, nous avons préparé avec nos amis des bibliothèques de SAINT-JUST, PIPRIAC et SIXT S/AFF, une animation destinée aux enfants de nos communes.

Pour cette rentrée 2012, notre commune de Saint-Ganton étant sous les feux de l'actualité avec l'ouverture de son école, notre salle des fêtes a été choisie pour réunir un bon public le **SAMEDI 27**



Le Comité des Fêtes

Repas de Boudin

Au profit de l'ECOLE

**Rendez-vous Samedi 23 et dimanche 24 février 2013
pour notre traditionnel repas de boudins**

Inscription à partir du 26 janvier 2013.

A cette date, le comité des fêtes sera présent à « la Crémaillère » pour prendre les 1^{ères} inscriptions de 9h30 à 12h30.

Après cette date, les places restantes seront à réserver dans les commerces.

Les bénéfices du repas seront à nouveau au profit de l'école.



**Journée détente : Concours de pêche et
palets**

À l'étang de Belle-Perche



En attendant...

...Joyeuses Fêtes de fin d'année...



A.O SAINT –GANTON

Pour cette saison, le club compte 36 seniors répartis en deux équipes plus une vétérane. 17 jeunes âgés de 5 à 17 ans s'entraînent et jouent avec l'entente de Pipriac-Pays d'Anast.

Sous la houlette du nouvel entraîneur, Yoann Gougeon, les résultats des deux équipes seniors sont très encourageants. L'équipe A se classe première de sa poule et l'équipe B est 4^{ème}. En espérant la même motivation pour les matchs retour.

Le club a reconduit cette année sa soirée « pot au Feu », le 24 novembre dernier. Il a connu un franc succès avec plus de 130 personnes inscrites. Merci aux participants et aux bénévoles.

Un nouveau bureau a été constitué au mois de juillet avec peu de changements :

Président : BOUREL Guillaume

Vice Président : COSTARD Lionel

Trésorier : BEAUJAIS Jean-Louis

Secrétaire : ROGER Jean-Michel

Membres : BLANCHARD Jérôme, DESMOTS Sébastien,
GOUGEON Yoann, GUERIN Romain, GUILLAUME
Anthony, LEGUEN François, TEXIER Cédric



Le club fête ses 30 ans le 1^{er} Juin 2013. Toute idée pour organiser cette journée est la bienvenue. Une boîte à idée est à votre disposition au terrain de foot.

Date à retenir : Galette de Rois le dimanche 20 Janvier à 18h

BONNES FETES DE FIN D'ANNEE ET BONNE ANNEE 2013

Anciens Combattants

Pour la première fois, la cérémonie du 11 Novembre 2012 s'est déroulée avec la participation de jeunes de dix et vingt ans ; ils ont accepté de lire le message de l'Union Française des Anciens Combattants.

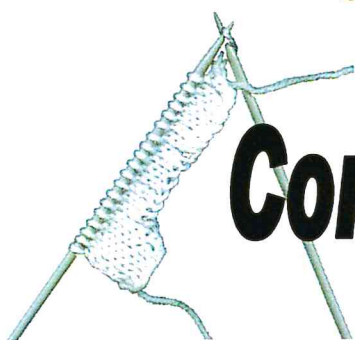
L'appui de Mr le Maire et du Conseil Municipal a été fort apprécié par les anciens combattants de moins en moins nombreux. Ce geste permet d'espérer qu'après nous nos morts pour la France et nos monuments rappelant leur sacrifice seront honorés au moins une fois dans l'année.

Notre petite association fonctionne très bien, le repas annuel a connu un vrai succès en rassemblant une centaine de personnes.

Tous les étés, également, nous organisons un pique-nique auquel les veuves d'anciens combattants sont invitées ; cette occasion de se rencontrer est très appréciée et cette journée se déroule dans une excellente ambiance.

*Le Président,
Jean LAURENT*





Conjugons nos talents

Des nouvelles des passionnées de tricot qui se réunissent tous les jeudis après-midi :

Nous avons décidé de créer une association « CONJUGONS NOS TALENTS ». Il reste les formalités administratives à boucler. Une dizaine de personnes ont déjà fait partie de l'association. La cotisation est de 10 € par personne.

Des vêtements de poupées et couverture de laine ont été offerts à l'école. Les enfants de maternelle s'en servent tous les jours pour jouer. Une intervention est prévue en début d'année pour apprendre aux enfants à tricoter.



Réalisations remises à l'école.



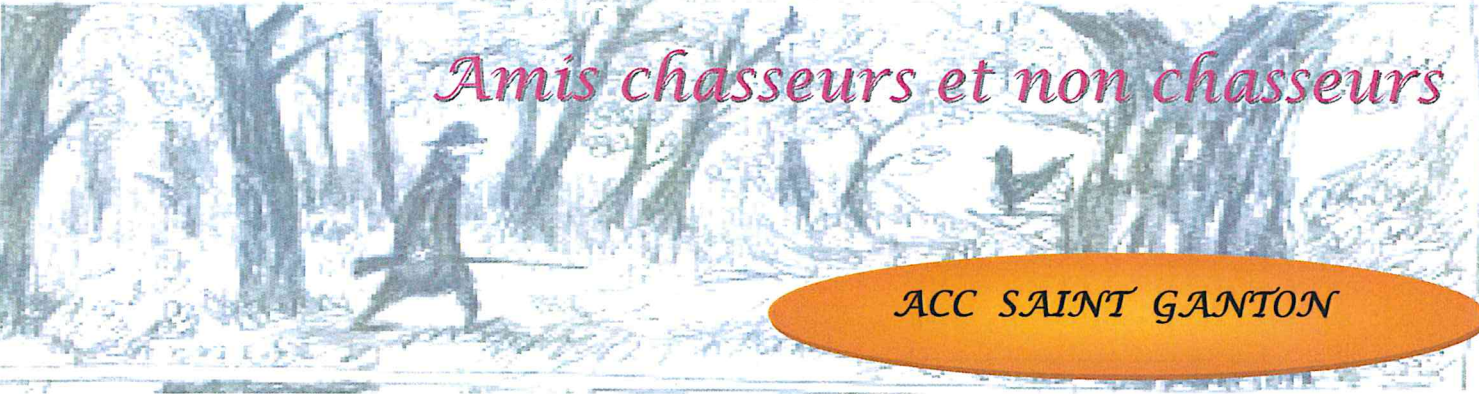
Les tricoteuses sont pour la plupart débutantes et ont souvent commencé par des écharpes. Elles en sont maintenant aux pulls, gilets, guêtres... (anecdote : une dame qui n'avait jamais tricoté est en train de se faire un pull !!!)

MORALITE : ne restez pas chez vous les jeudis après-midi. Venez-nous rejoindre, vous serez surprises de vous découvrir des talents parfois cachés.

Pour tous les messieurs, deux solutions s'offrent à vous pour avoir un beau pull fait main : lancez-vous dans le tricot, le crochet ou la couture ou bien encouragez votre dame à nous rejoindre.

En attendant, merci à toutes les adhérentes pour votre assiduité et votre bonne humeur.

L'équipe



Amis chasseurs et non chasseurs

ACC SAINT GANTON

REPAS DE CHASSE

Le 07 avril 2013

A 12h00

*A la salle des fêtes
De Saint Ganton*



Inscriptions :

avant le 2 Avril

La saison 2012/2013 a bien commencé en effet nous avons eu la chance de prélever un sanglier et demi, l'autre moitié c'est l'ACCA de Langon qui l'a gardé car l'animal a été blessé à st Ganton et achevé sur le territoire de Langon comme nous nous entendons bien ils nous en ont donné la moitié.

Merci a eux

Bonnes fêtes de fin d'année



ENVIE DE LIRE ENVIE DE DECOUVRIR

Pour étayer ses articles sur l'histoire locale dans l'Alouette, l'association **RACINES** a acquis des ouvrages qu'elle met à disposition des **lecteurs de la bibliothèque**, en partenariat avec l'Association Pour l'Animation en milieu Rural.

Auteur	Titre	Editeur	Thème
Daniel GIRAUDON	Du chêne au roseau	Yoran Embanner _ 2010	Traditions populaires sur les arbres et plantes
Ecomusée la Binti- nais Rennes	L'arbre et la haie	Ecomusée exposition 2006	Histoire du bocage ren- nais et devenir
Michel PRIZIAC	Les noms racontent la nature	À titre d'auteur 2008	Toponymie
Guy SAINDRENAN	La vigne et le vin en Bretagne	Coop Breiz 2011	Un chapitre sur la vigne à Redon et à Renac au château du Brossay
Archives Départ. d'Ille-et-Vilaine	Les fastes de la Ré- publique – tome 1	Conseil Général I. et V. - 2008	Monographie de la commune de Rimou
Philippe VIDAL	Le calendrier Histoire du monde	Edit. Traditionnel- les 1978	Histoire des calendriers
Michel DUVAL	Foires et marchés en Bretagne	Royer - 2001	De l'Antiquité à la fin de l'Ancien Régime
Association MHSIV	A l'école de la vie avec la J.A.C.	Mémoires et Hist. sociales I.etV. 2007	Création dans les an- nées 1950 du militanis- me agricole
Lucien FOURNIER	Mines et carrières	Librairie HACHET- TE - 1932	Conduite à travers l'écorce terrestre, de l'exploitation des mines

LIVRETS D'EXPOSITIONS

L'Archange St-Michel *Exposition 2009 Archives Départementales 35*
 Le néolithique en Brocéliande *Exposition 2010 Ecomusée de Montfort*
 Le grand espoir – années 60 *Exposition 2012 Ecomusée la Binti-nais à Rennes*

GENEALOGIE

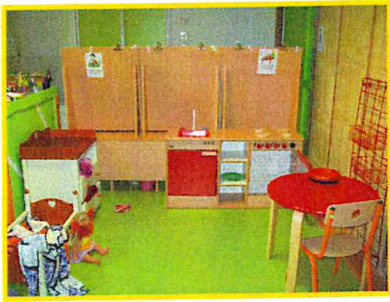
L'association « Histoire et Généalogie du Grand-Fougeray » a édité les
tables de naissances,
tables de mariages
et les tables de décès
 de St-Ganton **de 1793 à 1912.**

Elles sont en lecture libre aux jours et heures d'ouverture de la bibliothèque.



Quelques dates à retenir ...

<i>Commission Communale « Animation »</i>	<i>Arrivée du Père Noël</i>	<i>Dimanche 23 Décembre 2012</i>
<i>Foot</i>	<i>Galette des Rois</i>	<i>Dimanche 20 Janvier 2013</i>
<i>Amicale Saint-Gantonnaise</i>	<i>Assemblée Générale</i>	<i>Vendredi 11 Janvier 2013</i>
<i>Comité des Fêtes</i>	<i>Repas de Boudins</i>	<i>Samedi 23 et dimanche 24 Février 2013</i>
<i>Chasse</i>	<i>Repas</i>	<i>Dimanche 7 Avril 2013</i>
<i>Commission communale « Environnement »</i>	<i>Troc Végétal</i>	<i>Dimanche 21 Avril 2013</i>
<i>Amicale Saint-Gantonnaise</i>	<i>Vide-grenier</i>	<i>Dimanche 19 mai 2013</i>
<i>Foot</i>	<i>Soirée 30 ans</i>	<i>Samedi 1er Juin 2013</i>
<i>Amicale Saint-Gantonnaise</i>	<i>Repas Moules-Frites</i>	<i>samedi 5 octobre 2013</i>
<i>CCAS</i>	<i>Repas des Aînés</i>	<i>Dimanche 20 octobre 2013</i>



JOYEUX NOËL !



Joyeuses
Fêtes !



et Bonne année
2013 !